

RÈGLEMENTS U15 et U17
Championnats et Coupes du District du Lot
Principes communs :

CADRE RÉGLEMENTAIRE – SAISON 2026/2027

Les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football (FFF), les règlements de la Ligue de Football d'Occitanie (LFO) ainsi que les règlements du District du Lot de Football sont applicables. Les dispositions spécifiques prévues par la LFO et le District du Lot complètent les règlements fédéraux et s'appliquent aux compétitions concernées.

Les ententes:

Les Règlements Généraux permettent aux équipes constituées en entente de participer aux compétitions de District et aux compétitions territoriales. Pour accéder aux compétitions de Ligue, les clubs concernés doivent se constituer en groupement dans les conditions prévues par les règlements.

Application du carton blanc :

Voir le règlement spécifique disponible sur le site du District du Lot.

À compter de la saison 2026/2027, le dispositif du carton blanc est notamment mis en place par la LFO dans les compétitions régionales et territoriales.

Règles de départage :

En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes, le classement est établi conformément à l'article 88.1 des Règlements Généraux de la L.F.O. saison 2026/2027 :

- a) confrontations directes.
- b) différence de buts dans les confrontations directes.
- c) différence de buts générale.
- d) nombre de buts marqués.
- e) nombre de buts encaissés.
- f) ancienneté d'affiliation à la F.F.F.
- g) puis tirage au sort.

Challenge FUTSAL

Participation obligatoire (pour toutes les équipes inscrites en championnat)

Première journée : brassage sur plusieurs sites.

Les weekends du 09/10 ou 16/17 janvier 2027.

Brassage : x poules de 3, 4 ou 5 équipes, toutes les équipes se rencontrent. Temps de jeu : maximum 90 minutes sur la journée en U17 et 80 en U15.

Amende pour forfait appliquée (annexe 5 des RG).

Quotation :

Match gagné 3 points

Match nul 1 point

Match perdu 0 point

Phase finale : toutes les équipes qualifiées se rencontrent, formule championnat le 24 ou 25 avril 2027, lieu à définir.

Critérium Départemental FOOT LOISIR

Participation obligatoire (pour toutes les équipes inscrites en championnat)

Phase 1 : En club

Phase 2 : District le 13 mars à Labastide-Murat

Phase 3 : Ligue le 10 avril à Castelmaurou et le 17 avril à Carcassonne

Les pratiques identifiées : FUTNET (Tennis-ballon) et Walking Foot (Foot en marchant)

ARBITRAGE

À la suite de la décision du Comité Directeur, les joueurs remplaçants doivent **obligatoirement** tenir le rôle d'arbitre assistant (AA) pour toutes les équipes qui comptent 13 joueurs inscrits sur la feuille de match.

Au cours d'une rencontre, cette réglementation sera appliquée de la manière suivante :

1^{ère} mi-temps : 2 joueurs remplaçants de chaque équipe tiennent le rôle d'AA

2^{ème} mi-temps : même procédure 2 joueurs remplaçants de chaque équipe tiennent le rôle d'AA.

Un changement sera effectué à la moitié de chaque mi-temps (25^{ème} et 65^{ème} minute en U15 et U17), soit 4 joueurs différents sur le match.

4 joueurs différents remplissent le rôle d'AA sur le match. Le 1^{er} AA est indiqué sur la feuille de match et les 3 autres seront notés dans les observations d'après-match par l'arbitre, en indiquant l'ordre de prise de fonction : AA2 pour le second, puis AA3 pour le troisième et AA4 pour le dernier.

Dans le cas où l'équipe n'a pas de remplaçant pour tenir ce rôle, c'est un éducateur qui devient AA tout le long de la partie.

Un arbitre bénévole a les mêmes prérogatives qu'un arbitre officiel.

CARTON VERT

Les cartons verts seront attribués cette saison sur les 2 catégories.

Le dispositif *Carton Vert* est une action qui permet de valoriser les bonnes attitudes des joueurs sur le terrain afin d'encourager les bons comportements.

Voir règlement sur le site du District.

U17
RÈGLEMENT CHAMPIONNAT / COUPE - 2026/2027

Durée des rencontres : 2 X 45 mn

Quotation :

Match gagné 3 points

Match nul 1 point

Match perdu 0 point

Match perdu par forfait -1 point

Championnat en 2 phases :

Phase 1 : 1 Poule de brassage de 9 équipes (9 journées)

1 équipe engagée en foot à 8 : GCLS 2.

Phase 2 : 1 Poule de 5 équipes (5 journées) en D2 et 1 Poule de 4 équipes (6 journées) en D1.

Possibilité d'engager des équipes avant la phase 2 et au plus tard le 09 janvier 2027. Matches aller-retour ou aller seulement en fonction du nombre d'engagés.

Phases 1 et 2 : Les équipes « Foot à 8 ». Tous les résultats concernant ces équipes sont gelés (score 0 à 0 et 0 buts pour, 0 buts contre et aucun point attribué).

Seules les équipes de « Foot à 11 » peuvent participer en D1 (une équipe par club). En D2, un classement entre les équipes à onze sera réalisé sur les matchs les ayant opposées.

Il est fortement conseillé d'entrer en contact avec le responsable de l'équipe de foot à 8 pour essayer de pratiquer en foot à 11 (possibilité de prêt de joueurs avec changement de ces joueurs à la mi-temps seulement).

Le 1^{er} en D1 sera déclaré champion du Lot U17.

Coupe du Lot : obligatoire pour les équipes (foot à 11) engagées au niveau District (une équipe par club). Formule élimination directe en 2 tours + Finale. Tirs au but (5 tireurs) en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation. Voir Annexe 1 (règlement échiquier).

Tour 1 : 23/01/2027

Tour 2 : 06/03/2027

Finale le 22/05/2025, lieu à définir.

- **Le forfait d'une équipe sur les deux dernières journées de Championnat entraîne la non-participation de l'équipe à une autre compétition (Coupes, Challenges). Si l'équipe était qualifiée pour cette compétition, ne pouvant y participer c'est l'équipe contre laquelle elle a joué pour se qualifier qui y participera à sa place. Ce sont les mêmes catégories d'équipes que celles concernées par l'alinéa 2 du règlement des Compétitions du District (toutes les catégories d'équipes sont concernées par cet article, Jeunes, Séniors Féminines et Séniors Masculines pratiquant à 8 & à 11.)**

En cas de difficultés pour l'application dudit règlement, la CDJ est seule compétente pour traiter tout litige administratif, indépendamment de la saisine de la CDLD en matière disciplinaire.

Les décisions de la CDJ sont susceptibles d'appel auprès de la commission d'Appel du District dans le respect de la procédure.

U15
RÈGLEMENT CHAMPIONNAT / COUPE - 2026/2027

Durée des rencontres : 2 X 40 mn

Quotation :

Match gagné 3 points

Match nul 1 point

Match perdu 0 point

Match perdu par forfait -1 point

Phase 1 :

2 Poules de brassage : 1 poule de 6 équipes (5 journées) et 1 Poule de 7 équipes (7 journées).

3 équipes engagées en foot à 8 : AF BIARS BRETENOUX 2, ECCF-CAUSSE SUD 1, GHCSSC 2.

Phase 2 :

D1 : 6 équipes (10 journées)

D2 : 7 équipes (7 journées)

Le 1^{er} de la poule D1 sera déclaré « Champion du Lot et accède en championnat territoire U16 ». (Possibilité d'engager des équipes avant la phase 2 et au plus tard le 7 novembre 2026). Matches aller-retour ou aller seulement en fonction du nombre d'engagés.

Phases 1 et 2 : les poules de D2 intègrent des équipes « Foot à 8 ». Tous les résultats concernant ces équipes sont gelés. (score 0 à 0 et 0 buts pour, 0 buts contre et aucun point attribué).

Seules les équipes de « Foot à 11 » sont concernées par le classement de D2 (un classement entre ces équipes à onze sera réalisé sur les matchs les ayant opposées).

Il est fortement conseillé d'entrer en contact avec le responsable de l'équipe de foot à 8 pour essayer de pratiquer en foot à 11 (possibilité de prêt de joueurs avec changement de ces joueurs à la mi-temps seulement).

Coupe du Lot : obligatoire pour les équipes (foot à 11) engagées au niveau District (une équipe par club). Formule élimination directe en 2 tours + Finale. Tirs au but (5 tireurs) en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation.

Tour 1 : 14/11/2026

Tour 2 : 06/03/2027

Finale le 22/05/2025, lieu à définir.

- **Le forfait d'une équipe sur les deux dernières journées de Championnat entraîne la non-participation de l'équipe à une autre compétition (Coupes, Challenges). Si l'équipe était qualifiée pour cette compétition, ne pouvant y participer c'est l'équipe contre laquelle elle a joué pour se qualifier qui y participera à sa place. Ce sont les mêmes catégories d'équipes que celles concernées par l'alinéa 2 du règlement des Compétitions du District (toutes les catégories d'équipes sont concernées par cet article, Jeunes, Séniors Féminines et Séniors Masculines pratique à 8 & à 11.)**

En cas de difficultés pour l'application dudit règlement, la CDJ est seule compétente pour traiter tout litige administratif, indépendamment de la saisine de la CDLD en matière disciplinaire.

Les décisions de la CDJ sont susceptibles d'appel auprès de la commission d'Appel du District dans le respect de la procédure.